



Silence : ne pas perturber l'ours

mardi 28 janvier 2014 par [Rédaction](#)

Les écologistes l'ont demandé, le Tribunal Administratif de Pau leur a donné raison : l'ours ne doit pas être perturbé et donc pas effarouché. <http://pyrenees-pireneus.com/WordPress3/2014/01/20/effarouchement-de-lours-au-tribunal-administratif-conclusions-en-faveur-des-ecologistes/>

L'ours, un Dieu pour secte ?

Le nounours, dans les Pyrénées, fait l'objet d'une dévotion naturaliste que nous ne trouvons que dans les sociétés primitives et dans les sectes. Les protecteurs doivent, eux aussi, être préservés, adorés, respectés comme des Gourous. On fête les naissances, on le baptise, on suit sa vie, on la raconte, on chante à sa gloire et on porte le deuil à son décès. En cas de disparition, on lance un avis de recherche, des enquêtes de gendarmerie sont diligentées... Et on organise même des milices pour le protéger et surveiller ses opposants. On va même jusqu'à installer des caméras de surveillance.... Bref ! Nous ne sommes pas loin d'atteindre le fond du ridicule et de la stupidité dès lors qu'il est question d'ours. Mais puisque l'écologie prend une connotation religieuse....

Mais ce n'est pas sans poser de problèmes à ceux qui ne pratiquent pas cette forme de croyance. C'est ainsi que des arrêtés préfectoraux de 2012 et 2013, prévoyant un effarouchement <http://pyrenees-pireneus.com/WordPress3/2014/01/20/effarouchement-de-lours-au-tribunal-administratif-conclusions-en-faveur-des-ecologistes/> pour éloigner un ours d'un troupeau et dont l'application est éteinte depuis longtemps, ont été annulés. Il n'est pas admissible de faire peur à un Dieu. En quelque sorte, sur demande de la toute puissante Eglise de l'Ecologie, on annule ce qui a existé et exécuté et qui n'existe plus.

Les moutons et l'homme ont-ils aussi le droit de vivre ?

L'ours et le loup ont le droit de vivre, selon les slogans de l'écologie profonde <http://www.pyrenees-pireneus.com/Ecologistes-Ecologie/Ideologie/Ecologie-profonde.pdf> (1). Pas les moutons qui sont destinés à l'abattoir pas plus que l'homme qui est un intrus perturbateur, polluant et destructeur sur la planète. L'ours est devenu un enjeu idéologique et financier <http://www.pyrenees-pireneus.com/Ecologistes-Ecologie/ARTUS/1991-Ours-Alibi-Economique-Financier-Artus.html> où l'écologie n'est qu'un alibi au détriment des éleveurs, <http://www.pyrenees-pireneus.com/Faune/ours/France/Rapports-Etudes-Reflexions/Sauver-Ours-Escroquerie-Alibi-Gogos-Volontaire.html> des traditions et du patrimoine pastoral qui fait la richesse économique et touristique de nos vallées en préservant paysage et biodiversité sans parler des puits de carbone indispensables pour compenser la pollution industrielle. <http://www.pyrenees-pireneus.com/Environnement/Institutions-Commissions/UICN/2008-09-30-UICN-Finance-Carbone-dans-les-Parcours-Pastoraux-evaluation-collectif-pastoralisme.pdf>

Qu'il s'agisse d'agents de l'ONCFS qui déposent plainte en Ariège dès qu'un éleveur élève le ton ou se fait aider par ses collègues ou qu'il s'agisse d'associations écologistes qui brillent par leur absence autant que par leur ignorance des réalités du terrain, il n'y a pas de répit. Ces favorisés sociaux improductifs et subventionnés poursuivent leur bataille pour imposer des ours que personne ne veut sauf ceux qui n'y sont pas confrontés au quotidien.

Les éleveurs doivent-ils se taire ?

Lundi, des éleveurs étaient entendus par la gendarmerie à Saint-Girons. <http://pyrenees-pireneus.com/WordPress3/2014/01/27/les-eleveurs-de-larriege-contre-la-repression-policiere-et-lintroduction-dours-dans-les-pyrenees/> Aujourd'hui, comme il fallait s'y attendre et comme nous l'avions annoncé le 20 janvier, le Tribunal Administratif de Pau a annulé les deux arrêtés de la préfecture des Hautes-Pyrénées qui avaient été pris en 2012 et 2013 pour effaroucher un ours en Pays Toy. Ces arrêtés n'ont d'ailleurs plus cours depuis un bon moment puisqu'ils étaient limités dans le temps. Recours inutile, pour ne pas dire stupide, car aujourd'hui, cette décision pourrait bien, plus que jamais, rendre des introductions d'ours impossibles et surtout cautionner l'idée que la présence de grands prédateurs est matériellement incompatible partout où il existe une activité humaine.

Des engagements jamais tenus

Le plan ours qui était applicable jusqu'en 2009, prévoyait une procédure d'effarouchement. Depuis cette date il n'existe plus de plan ours. La structure informelle dite « de concertation et de dialogue » pompeusement appelé « Groupe National Ours », sans doute en prévision d'une présence « nationale » sur toute la France, n'existe plus faute de participants. Seuls les fonctionnaires et les associations de protection de l'environnement y participaient.

Suite à une demande de la Ministre de l'Ecologie en 2009 puis en mai 2012, à une réunion, tenue à la mairie de Luz et présidée par le sous-préfet du moment, Pierre-Yves Quenette, responsable de l'Equipe Technique Ours devait proposer une nouvelle procédure d'effarouchement plus souple, plus efficace, répondant et surtout plus adaptée aux nécessités du terrain. Il n'a jamais rien été fait. Ce qui ne fait que renforcer l'idée qu'un dialogue est impossible, inutile et sans intérêt. Aujourd'hui, cette procédure ancienne, acceptée en son temps par les associations écologistes, n'est même plus valable, ce qui est normal. Elle ne satisfaisait ni les écologistes, ni les éleveurs

Que reste-t-il pour se défendre des grands prédateurs ?

A priori, c'est à l'Etat seul d'assumer ses responsabilités. S'il ne peut pas assurer la protection de tous les troupeaux et la pérennité des exploitations telles que l'y oblige le Code Rural, <http://www.pyrenees-pireneus.com/Pastoralisme/Droit/Article-L113-1-Code-Rural.html> il lui faudra probablement en tirer les conséquences vis-à-vis des ours et des loups.... Puisqu'il ne faut pas perturber l'animal !

Surtout, pas de bruit en montagne. Vous pourriez stresser l'ours.

Louis Dollo

- Voir le « Nouvel Ordre Ecologique de Luc Ferry <http://www.pyrenees-pireneus.com/Bibliographie/Environnement/Nouvel-Ordre-Ecologique.html> ou encore ce qu'est l'écologie radicale de la Convention Vie et Nature <http://www.pyrenees-pireneus.com/Ecologistes-Ecologie/Ecologie-Radicale-Charollois/Convention-Vie-Nature-Ecologie-Ethique-Radicale.html>
-